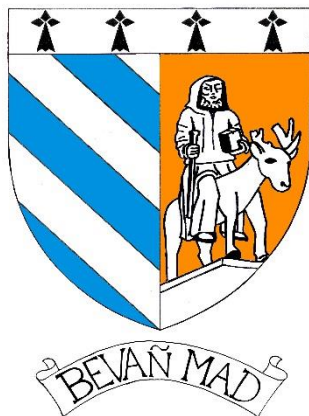


LANNEDERN



+

COMMUNE DE LANNEDERN

CONSEIL MUNICIPAL

28 MARS 2019

SALLE DU CONSEIL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LANNÉDERN, légalement convoqué le vingt et un mars 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Georges POULIQUEN, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Mme Sabrina FAVENNEC, absente excusée,
- Mme Emilie LE ROUX, absente excusée, donne pouvoir à Mme Pauline CARO,
- M. Pascal PUSNEL, absent excusé,

M. Jean-Marc CLOST est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2018

Il s'agit d'approuver la gestion, par Monsieur le Trésorier de Châteaulin, Receveur Municipal, du budget de la commune.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2018 pour le budget municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018,

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de CHATEAULIN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

Monsieur Jean Marc CLOST, Adjoint au Maire, donne lecture du Compte Administratif 2018 de la commune. La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires	794 895,81	289 424,00	1 084 319,81
Titres de recettes émis	98 659,78	295 724,60	394 384,38
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	98 659,78	295 724,60	394 384,38
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires	794 895,81	289 424,00	1 084 319,81
Mandats émis	137 611,93	256 137,62	393 749,55
Annulations de mandats	360,00	0,00	360,00
Dépenses nettes	137 251,93	256 137,62	393 389,55
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
EXCEDENT		+ 39 586,98	+ 994,83
Déficit	- 38 592,15		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 de la commune

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNE EXERCICE 2018

Vu le Compte Administratif 2018 établi par Monsieur le Maire,
Vu le Compte de Gestion 2018 établi par Monsieur Guy LE VERGE, Trésorier de Châteaulin,
Vu les résultats de l'exercice 2018 repris dans le tableau ci-dessous,

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 61 353,01		-38 592,15	Dépenses -512 677	-113 147	-213 092,16
				Recettes 399 530		
FONCTIONNEMENT	27 540,34	-27 540,34	39 586,98			+39 586,98

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'inscription à la section d'investissement de la somme de 39 586,98 € à l'article 1068 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'APPROUVER l'affectation des résultats proposée ci-dessus.

VOTE DES TAUX FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ANNÉE 2019

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir les taux d'imposition votés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	15,07 %
- Foncier bâti	16,39 %
- Foncier non bâti	38,68 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- DE CONSERVER pour l'année 2019, les taux appliqués en 2018 soit :

➤ Taxe d'habitation	15,07 %
➤ Foncier bâti	16,39 %
➤ Foncier non bâti	38,68 %

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif communal 2019 :

- ▶ La section de fonctionnement s'équilibre à : 304 477,61 €
- ▶ La section d'investissement s'équilibre à : 704 969,15 €

TOTAL 1 009 446,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'approuver le budget primitif 2019 de la commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Il s'agit d'approuver la gestion, par Monsieur le Trésorier de Châteaulin, Receveur Municipal, du budget du service assainissement.

En application des textes en vigueur en matière de comptabilité publique, Monsieur le Trésorier sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2018 pour le budget du service assainissement.

Après s'être fait présenter le budget du service assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier et accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018,
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- DE DECLARER que le Compte de Gestion dressé pour le service de l'assainissement pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier de Châteaulin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Jean Marc CLOST, Adjoint au Maire, donne lecture du Compte Administratif 2018 du service assainissement. La balance générale, ci-dessous, fait apparaître les résultats de l'exercice :

RESULTAT DU COMPTE ADMINSTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires	9 382,26	11 226,13	20 608,39
Titres de recettes émis	5 458,00	2 400,00	7 858,00
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	5 458,00	2 400,00	7 858,00
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires	9 382,26	11 226,13	20 608,39
Mandats émis	6 288,40	8 340,56	14 628,96
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	6 288,40	8 340,56	14 628,96
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
Excédent			
DEFICIT	830,40	5 940,56	6 770,96

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif 2018 du service assainissement

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT ANNEE 2018

Vu le Compte Administratif 2018 établi par Monsieur le Maire,
Vu le Compte de Gestion 2018 établi par Monsieur Guy Le Verge, Trésorier de Châteaulin, Receveur Municipal,
Vu les résultats de l'exercice 2018 repris dans le tableau ci-dessous,

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN CONSIDERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
INVESTISSEMENT	-2 682,26		-830,40	Dépenses 0	0	-3 512,66
				Recettes 0		
FONCTIONNEMENT	-2 858,13	0,00	-5 940,56	0	0	-8 798,69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

- D'autoriser l'inscription à la section de fonctionnement de la somme de – 8 798,69 € à la ligne 002 au titre de déficit reporté.

BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif du service assainissement 2019 :

► La section de fonctionnement s'équilibre à **17 156 ,69 €**

► La section d'investissement s'équilibre à **10 412,66 €**

TOTAL **27 569,35 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2019 du service assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'APPROUVER le budget 2019 du service assainissement

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

La convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 70 000 € arrive à échéance le 30 avril 2019 et doit être reconduite.

La nouvelle proposition de la banque (Crédit Agricole) est la suivante :

Montant : 70 000 €

Durée : 12 mois

Tirage : pas de minimum imposé

Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 175 €

Frais de dossier : 80 €

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné (+1.30 % base 365 jours)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE :

- D'AUTORISER M. Le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 70 000 € dans les conditions indiquées ci-dessus.
- D'AUTORISER M. Le Maire à procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie et à cet effet à passer tous les actes nécessaires.

PRET RELAIS PRÉFINANCEMENT FCTVA

M. Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « Réhabilitation et restructuration de l'école Yves LE GALL », il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 100 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

Article 1 Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 100 000.00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 2 ans
- Objet du contrat de prêt : Préfinancement FCTVA

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 26 avril 2021

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 100 000.00 EUR
- Versement des fonds : 26 avril 2019
- Taux d'intérêt annuel : 0.52 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Échéance d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission

Commission d'engagement : 200.00 EUR

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25